



## Prêt du conjoint seul

-----  
Par hirondelle

Bonjour

Mon mari achète seul. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens.  
La banque demande que je signe "un consentement exprès à l'acceptation de l'offre de prêt".

En quoi cela m'engage-t-il ? Je crois comprendre que je donnerais l'accord pour que notre maison (celle-ci en bien commun) soit engagée ? N'est-il donc pas possible d'emprunter seul sans engager les biens communs ?

Vous remerciant par avance.